



mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples

siège : 89, rue oberkampf - 75543 paris cedex 11 - tél. : (1) 48.06.88.00 - fax : (1) 48.06.88.01

APRES LES RAFLES, LA DELATION

Lors des rafles organisées par la police française à l'encontre des ressortissants kurdes, un policier français aurait communiqué dès le premier jour à la police turque la liste complète des personnes interpellées. Cette pratique bafoue les principes du droit d'asile chers à la France et ce, d'autant plus que les dossiers sont vides ou si incroyablement légers qu'une mesure de détention ne peut se justifier alors que 17 personnes sont toujours emprisonnées depuis bientôt 2 mois.

Ce policier a agi au mépris du devoir de protection qu'ont les autorités françaises envers les réfugiés qui ont demandé asile sur notre territoire. Nous ne pouvons pas penser que ce policier ignorait les graves conséquences de son acte et les risques de représailles sur les familles restées au pays.

Après les récentes attaques contre le droit d'asile lors de la modification de la Constitution qui font de la France le pays où l'asile n'est plus un droit, ce sont maintenant des actes de délation auprès de la police de pays dont les ressortissants poursuivis par le régime ont pris la fuite.

Le MRAP élève de vives protestations contre ces pratiques inter-polices qui se veulent au-dessus des droits des réfugiés. Il demande à ce que ce policier soit sanctionné.

le 12 janvier 1994



mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples

siège : 89, rue oberkampff - 75543 paris cedex 11 - tél. : (1) 48.06.88.00 - fax : (1) 48.06.88.01

COMMUNIQUE

Alors qu'une délégation kurde composée d'un député du DEP, parti officiel reconnu, du Maire de Kozluk, d'un journaliste d'Ozgür Gündem, est actuellement en France pour informer du génocide perpétré par le gouvernement d'Ankara à l'encontre du peuple kurde et demander l'aide des pays démocratiques et organisations de défense des droits de l'Homme, la police française vient d'arrêter Azad DERE, réfugié politique kurde, qui servait d'interprète à cette délégation.

Azad DERE mène des activités parfaitement légales et a un titre de séjour valable jusqu'en 2.003.

La délégation était en visite en France afin de sensibiliser l'opinion publique et rencontrer des parlementaires.

Le MRAP s'indigne de ce nouvel acte de complicité avec le gouvernement turc qui déshonore la France.

Le 27 mars prochain, des élections doivent avoir lieu en Turquie. La répression s'aggrave afin d'empêcher leur déroulement démocratique et notamment d'interdire aux candidats du DEP de se présenter. Pendant que la France vend ses hélicoptères au gouvernement turc, en un an 700 villages ont été brûlés, des dizaines de milliers de personnes déplacées. On compte plus de 1.000 assassinats d'intellectuels kurdes (médecins, avocats, journalistes dont 66 élus du DEP et 12 journalistes d'Ozgür Gündem).

Le peuple kurde a droit à notre solidarité. A la demande des parlementaires kurdes, le gouvernement français répond par la répression à l'encontre de réfugiés qui n'ont rien d'autre à se reprocher que leur soutien à la cause kurde. Rappelons que 17 d'entre eux sont toujours emprisonnés alors que leurs dossiers sont vides.

Le MRAP demande la présence d'observateurs internationaux en Turquie afin de contrôler le déroulement des élections. Il demande l'arrêt de toute livraison d'armes à la Turquie. Il met en garde contre les graves conséquences qu'entraînerait toute mesure d'expulsion prise à l'encontre d'Azad DERE. Il demande sa libération immédiate ainsi que celle des 17 autres détenus kurdes emprisonnés depuis le 18 novembre 93.

le 24 janvier 1994

COMITE NATIONAL DE SOLIDARITE AVEC LE PEUPLE KURDE

4A rue du Tourne Bride 27200 VERNON
Tel : 32 21 09 74 FAX : 32 21 27 72.

COMMUNIQUE DE PRESSE

* Le 8 janvier, Madame le Premier ministre de Turquie s'exprimait devant la Presse et les gouvernements européens (Le Monde O8.O1), elle tentait d'abuser de l'opinion occidentale en accréditant l'idée que la Turquie serait une démocratie, confrontée au terrorisme, et qu'elle le combattait dans le respect des lois démocratiques et des droits de l'homme, son discours fut bien entendu.

* Depuis une semaine, une délégation d'élus de la région du Kurdistan de Turquie (1 Parlementaire, 1 maire), 1 journaliste tentent d'informer les pays européens des réalités quotidiennes auxquelles ils sont confrontés :

- la politique de répression brutale, incitée par le tout puissant Conseil National de Sécurité Turque, menée de concert par l'armée, la gendarmerie, les forces spéciales de la police et les escadrons de la mort,
- leur inquiétude quant au déroulement des élections municipales du 27 mars 1994,
- leur souhait de nous voir attentifs au déroulement démocratique de ces élections.

JEUDI 20 JANVIER, ALBI, EN REPOSE AUX APPELS DE CES HOMMES LA FRANCE, DANS UNE ATTITUDE GROSSIERE DE LACHETE ARRETE

AZAD DERE, le jeune interprète qui les guide diplomatiquement dans leur campagne d'information, et de tentative de sensibilisation de l'opinion publique.

AZAD a 22 ans, statutairement réfugié politique, réside en France de manière tout à fait légale, est responsable du Centre d'Information du Kurdistan. Il est connu et reconnu dans les milieux politiques et parlementaires soucieux de démocratie, pour ses qualités diplomatiques, son honnêteté, la sincérité avec laquelle il exprime la douleur de son peuple et présente LE GENOCIDE EN COURS.

NOUS DENONCONS :

Cette nouvelle pratique démagogique comme inspirée en partie par les intérêts mercantiles les plus répréhensibles qui soient :

- d'une part la vente d'armes (voir Hélicoptères et à suivre...)
- d'autre part signature de marchés très importants, dans le cadre de la politique de gigantisme des infrastructures menée par la Turquie, dans la riche région du Kurdistan, à une époque de bilans économiques et sociaux désastreux des modèles de développement industrialistes. Ainsi donc, la France est complice :

* de l'inondation de centaines de villages et vallées lors de la construction de barrages, où des éléments inestimables du patrimoine historique Kurde sont submergés,

* de l'exode des paysans Kurdes contraints de quitter leurs terres pour fournir la main-d'oeuvre bon marché dans les grands centres urbains. C'est une politique de la table rase pour construire, ici sous les auspices du libéralisme économique, des lendemains qui chantent... Elle est cohérente avec l'évacuation par la force des villages anéantis sous les bombes, l'incendie des forêts, l'absence d'investissements à vocation sociale et encore moins culturelle.

LA FRANCE CAUTIONNE-T-ELLE DONC LES 7000 MORTS QUE CETTE GUERRE A FAIT DEPUIS 1984 ?

NOUS APPELONS A LA MOBILISATION :

*pour la libération, et la levée des menaces d'expulsion qui pèsent sur les Kurdes arrêtés en France depuis novembre 1994, et dernièrement notre ami AZAD DERE.

*pour la mise en place de groupes d'observateurs internationaux, lors des élections municipales de Turquie, dans la région du Kurdistan

*pour rompre le silence sur cette odieuse complicité à un génocide à laquelle la France semble participer.



mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples

siège : 89, rue oberkampf - 75543 paris cedex 11 - tél. : (1) 48.06.88.00 - fax : (1) 48.06.88.01

COMMUNIQUE

A l'initiative du MRAP, un Comité de Soutien à Azad DERE, ressortissant kurde assigné à résidence à Saint Juéry, dans le Tarn, a été constitué le 24 janvier 1994.

Des responsables du Comité de Soutien seront reçus le 25 janvier à 11h.30 par le Préfet du Tarn et une conférence de presse aura lieu à ALBI, 1 impasse Villeneuve, le même jour à 16 heures en présence d'Azad DERE.

le 25 janvier 1994

COMMUNIQUE

Le collectif d'associations qui soutient les emprisonnés kurdes après la rafle du 18 novembre en France s'indigne de l'arrestation d'Azad DERE effectuée il y a quelques jours à Paris.

Azad DERE, réfugié politique kurde, a servi d'interprète lors des rencontres entre des élus et des personnalités français et une délégation kurde. Cette délégation, composée d'un député et d'un maire du DEP ainsi que d'un journaliste, est en France afin de sensibiliser l'opinion sur la répression, par le gouvernement turc, que subit le peuple kurde.

Après avoir vendu des hélicoptères militaires au gouvernement turc, la France prend le relais, sur notre territoire, de la répression des ressortissants kurdes. De rafles en arrestations, d'informations données à la police turque sur les réfugiés politiques en France à la difficulté pour cette délégation à poursuivre ses consultations sans interprète, le gouvernement français se montre solidaire de la répression perpétrée par le gouvernement d'Ankara.

Nos organisations demandent que les réfugiés politiques en France bénéficient de la protection à laquelle ils ont droit. Elles rappellent qu'à ce jour les Kurdes arrêtés arbitrairement lors de la rafle du 18 novembre ne sont toujours pas libérés alors que leurs dossiers sont vides ou ne contiennent aucun élément justifiant le maintien en détention.

Nos organisations demandent donc que ces prisonniers soient libérés et que l'interdiction des associations culturelles kurdes soit levée. Il est urgent que cesse enfin la chasse aux Kurdes sur le territoire français.

ACCUEIL ET PROMOTION, ACAT, ACTIT, ADTT, ALERTE, ALLIANCE NATIONALE DES UNIONS CHRETIENNES DE JEUNES GENS, ALTERNATIVE LIBERTAIRE, AREV, ATMF, ATT, BAIL ET CLES, CAIF, CEDETIM, COMITE DE DEFENSE DES DROITS DE L'HOMME, CGT, COORDINATION NATIONALE DES DEBOUTES DU DROIT D'ASILE, DROIT SOLIDARITE, FASTI, FEDERATION CRC SANTE SOCIAUX, FSU, FTIF, GROUPE LA COMMUNE, JC, JOC, KOMKAR, LCR, MOUVEMENT DES CITOYENS, MRAP, NOUVEAUX DROITS DE L'HOMME, ORNICAR, PCF, RAS L'FRONT, REFONDATIONS, SGEN-CFDT, SOS-RACISME, SUD-PTT, UNION DES INTELLECTUELS KURDES, UTIT, LES VERTS, YEYVA SOR A KURDISTAN.

le 28 janvier 1994

**COLLECTIF DE SOUTIEN
AUX PRISONNIERS KURDES
C/O MRAP
89 rue Oberkampf
75543 PARIS CEDEX 11
Tél. 48 06 88 00
Fax: 48 06 88 01**

COMMUNIQUE

La police française continue à s'acharner sur les réfugiés politiques kurdes résidant en France alors que les avocats ont montré que les dossiers étaient vides.

Il semble que pour le gouvernement français la vie des hommes qui se sont prononcés pour la démocratie ne vaut pas bien chère contre des marchés militaires.

Alors que s'approchent les échéances électorales en Turquie et que la répression s'y accentue, la France rafle sur son sol au sein de la communauté kurde.

Le Collectif de Soutien aux prisonniers kurdes, qui regroupe une quarantaine d'organisations, vous invite à une

**CONFERENCE DE PRESSE
LE JEUDI 10 FEVRIER à 11 HEURES
147 rue La Fayette PARIS-Xème
M° Gare du Nord
Code d'accès 75 0 8**

pour faire le point sur la situation et sur la campagne qu'il a engagée.

Participeront à cette conférence, les dirigeants du MRAP, de SOS-RACISME, de la FSU, de la CIMADE, de la FASTI, de la CGT,

ainsi que des représentants de la communauté kurde assistés de leurs avocats et des personnalités telles que Christine DAURE-SERFATY, SINE, qui les soutiennent.

A cette occasion, un dossier de presse vous sera remis.

le 4 février 1994

COORDINATION DES COMITES DE SOUTIEN AUX KURDES EMPRISONNES

COMMUNIQUE

Les comités de soutien aux Kurdes emprisonnés ou assignés à résidence depuis le 18 novembre 1993 se sont réunis à Paris le 19 mars 1994.

Ils ont fait le point sur les activités développées à cette occasion. Pour chacun des cas, ils ont pu noter que les dossiers étaient entièrement vides. Tout démontre que la raison d'Etat est en train de prévaloir en France sur les libertés individuelles et démocratiques, sur le droit d'asile.

Depuis les premières arrestations, les persécutions contre la communauté kurde continuent à s'exercer: perquisitions, convocations individuelles, pressions sur les familles.

Le gouvernement français choisit le soutien à Ankara au moment où des députés du DEP sont emprisonnés, accusés de séparatisme, risquant la peine de mort.

La Coordination des Comités de Soutien aux Emprisonnés Kurdes exige:

- la libération des emprisonnés et assignés à résidence et la réintégration dans tous leurs droits;
- la levée de l'interdiction des associations kurdes en France et leur libre expression;
- l'arrêt immédiat de toutes persécutions à l'encontre de la communauté kurde;
- l'intervention du gouvernement français auprès du gouvernement d'Ankara pour obtenir la libération des députés kurdes emprisonnés et le respect des droits démocratiques pour les peuples kurde et turc.

La Coordination a pris la décision d'engager des initiatives auprès de la presse, des élus, du Ministère de l'Intérieur et de poursuivre la sensibilisation de la population française.

Pour la Coordination des Comités de Soutien locaux: contact: MRAP, 89 rue Oberkampf, 75543 PARIS CEDEX 11. Tél. 48 06 88 00. Fax:48 06 88 01.

le 21 mars 1994



mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples

siège : 89, rue oberkampf - 75543 paris cedex 11 - tél. : (1) 48.06.88.00 - fax : (1) 48.06.88.01

Aux Présidents des
Comités MRAP PARIS-RP

PARIS, le 8 avril 1994

Cher(e)s ami(e)s,

La communauté kurde résidant en France organise le samedi 23 avril 1994 une Journée culturelle à l'occasion de Newroz, Nouvel An kurde, mais aussi Journée symbolique de lutte pour la reconnaissance des droits légitimes du peuple kurde.

Cette Journée peut se tenir grâce à la solidarité du MRAP qui a sollicité en son nom la location de la salle des sports de l'Ile de Vannes.

En remerciement, l'Association Culturelle des Travailleurs Kurdes en France m'a chargée de transmettre une invitation à tous les présidents des comités MRAP de Paris-RP.

Recevez, cher(e)s ami(e)s, mes cordiales salutations.

Renée LE MIGNOT
Secrétaire Nationale
du MRAP

Monsieur Charles PASQUA
Ministre d'Etat
Ministre de l'Intérieur et
de l'Aménagement du
Territoire
Place Beauvau
75800 PARIS

PARIS, le 19 avril 1994

Monsieur le Ministre d'Etat,

Depuis le 18 novembre 1993, de nombreux ressortissants kurdes ont été arrêtés. Certains ont été libérés par la justice alors que d'autres sont menacés d'expulsion vers un pays où leur vie est en danger ou leur liberté entravée par une assignation à résidence.

Des collectifs regroupant une quarantaine d'organisations se sont portés en soutien aux prisonniers et à leur famille. Ils demandent que les Droits de l'Homme soient respectés et que ces victimes de l'arbitraire puissent continuer à vivre dans la dignité sur notre sol.

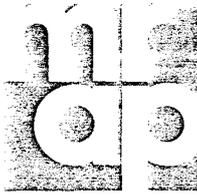
Avec ces collectifs, plus d'une centaine de personnalités ont demandé la libération de tous les prisonniers, la levée des assignations à résidence, la levée de l'interdiction des associations culturelles kurdes.

Pour des raisons pratiques, nous vous demandons de recevoir vendredi 22 avril après-midi une délégation des collectifs et des personnalités qui vous remettront à cette occasion les pétitions exprimant le soutien aux victimes de l'arbitraire.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre d'Etat, en l'assurance de ma haute considération.

Pour les Collectifs:

Mouloud AOUNIT
Secrétaire Général



**mouvement
contre
le racisme
et pour l'amitié
entre les peuples**

**89, rue oberkampf
75543 paris cedex 11
(1) 48 06 88 00
minitel : 3615 mrap
télécopieur
(1) 48 06 88 01**

Paris le 2 mai 1994

Jean-Jacques Kirkyacharian

président d'honneur
Pierre PARAF †

présidence
Jacques CHEVASSUS
Jean-Jacques KIRKYACHARIAN
Alain MIRANDA
Charles PALANT

secrétaire général
Mouloud AOUNIT

secrétaires généraux adjoints
Alain CALLES
Paul MUZARD

comité d'honneur
Henri ALLEG
Maurice BÉJART
Jacques BERQUE
Yves BOISSET
Jacques de BOURBON-BUSSET
Aimé CESAIRE
Jean-Pierre CHABROL
Robert CHAMBEIRON
Edmonde CHARLES-ROUX
M.-José CHOMBART de LAUWE
Alain DECAUX
Henri DESOILLE
Guy DUCOLONE
Pasteur André DUMAS
Henri FAURÉ
Jean FERRAT
Raymond FORNI
Pierre GAMARRA
François GREMY
Colette GUILLAUMIN
Monseigneur Guy HERBULOT
Jean HIERNIAUX
Georges HOURDIN
Professeur François JACOB
Albert JACQUARD
Pierre JOXE
Jean-Pierre KAHANE
Jean LACOUTURE
André LAJOINIE
Bâtonnier Bernard LASSERRE
Maxime LE FORESTIER
Albert LÉVY
Gérard LYON-CAEN
Jacques MADAULE
Emmanuel MAFFRE-BAUGÉ
Françoise MALLET-JORIS
Claude MAURAC
Josette MAURICE-AUDIN
Albert MEMMI
Robert MERLE
Professeur Paul MILLIEZ
Professeur Alexandre MINKOWSKI
Théodore MONOD
Marie-José NAT
George PAU-LANGEVIN
Gilles PERRAULT
Michel PICCOLI
Abbé Jean PIHAN
Alain RESNAIS
Emmanuel ROBLES
Jules ROY
Professeur Jacques RUFFIÉ
Robert SABATIER
Laurent SCHWARTZ
Georges SEGUY
Jean SURET-CANALE
Bertrand TAVERNIER
Haroun TAZIEFF
Alain TERRENOIRE
Jacqueline THOME-PATENOIRE
Paul-Émile VICTOR
Claude VILLERS
Michel VOVELLE
Georges WOLINSKI
Iannis XENAKIS
Bernard ZEHRFUSS

Monsieur le Rédacteur en Chef
le Monde
15 rue Falguière, Paris

Monsieur le Rédacteur en chef

Par une insertion dans "le Monde" et dans le Herald Tribune, et sous le couvert d'un grand nombre d'associations de Turcs résidant en Europe, le gouvernement turc prétend répondre à l'"appel pour les Kurdes" dont le MRAP est signataire avec une vingtaine d'autres organisations.

Cette prétendue réponse laisse complètement de côté les questions que nous posons (et que nous ne sommes pas seuls à poser!), et elle se borne à reprendre l'habituelle polémique contre le PKK. Faut-il le redire ? cette polémique ne nous concerne pas, aucune des O.N.G. qui interviennent depuis de longues années pour dénoncer le malheur des populations kurdes de Turquie ne se définissant par rapport à un parti quel qu'il soit.

Il faudra bien que le gouvernement turc s'explique sur des faits aussi simples et aussi gros que l'arrestation des députés du DEP: quelles sont les charges retenues contre eux ?

La meilleure façon de répondre serait de les laisser parler à des visiteurs: par exemple un groupe de représentants d'ONG ? On pourrait alors voir si ce que disent les ONG relèvent du préjugé anti-turc.

En vous remerciant, je vous prie d'agréer, Monsieur le Rédacteur en Chef, l'assurance de ma considération la plus distinguée.



mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples

siège : 89, rue oberkampf - 75543 paris cedex 11 - tél. : (1) 48.06.88.00 - fax : (1) 48.06.88.01

COMMUNIQUE

LA LIBERTE AU PRIX LE PLUS FORT

La communauté kurde en France a le triste privilège d'être souvent en première ligne pour tester les remises en cause des principes fondamentaux de notre démocratie.

En novembre 1993, à la suite des rafles organisées contre les ressortissants kurdes; un certain nombre d'entre eux ont été retenus en prison ou assignés à résidence alors que leurs dossiers pénales sont vides.

Interrogé par une délégation du MRAP reçue au Ministère de l'Intérieur le vendredi 22 avril, un représentant de ce Ministère justifiait de ces emprisonnements au prétexte de la prévention d'acte relevant d'un délit d'intention (supposée).

Ainsi, ne se contentant pas de laisser sans ressource des familles emprisonnées, la justice française vient d'exiger le versement de cautions de garanties pour leur mise en liberté- 20 000 F. à Ali DEMIR et Hussein YLDIMIR, 60 000 F. pour Gul TEKIN KAVAK.

Harcelés dans leurs droits, emprisonnés arbitrairement, les ressortissants kurdes se voient désormais victimes d'une justice inéquitable, celle de la liberté du prix fort- celle d'une justice favorable aux riches, méprisant les plus pauvres.

Paris, le 3 mai 1994



mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples

siège : 89, rue oberkampf - 75543 paris cedex 11 - tél. : (1) 48.06.88.00 - fax : (1) 48.06.88.01

Paris le 09/05/1994

Aux collectifs de soutien
aux Kurdes emprisonnés et
assignés à résidence

Chers amis,

Où en est la situation depuis la réunion de coordination qui s'est tenue le 19 mars à Paris ?

Après avoir, dans un premier temps refusé de recevoir les collectifs de soutien, le Ministère de l'Intérieur téléphonait le vendredi 22 avril à 11 heures au siège du M.R.A.P national pour accorder un rendez-vous le même jour à 15 heures "à condition qu'il n'y ait aucune manifestation avant, pendant ou après".

Il était donc impossible de prévenir dans ces conditions l'ensemble des comités.

Ont donc été reçus: Renée Le Mignot, secrétaire nationale du M.R.A.P, Maitre Sandrine Barre avocat d'Hasan Salikara et du M.R.A.P, Madame Rasclar représentant le collectif de soutien à Hasan, Josette Blanchet représentant le collectif de soutien à Mustafa Kisa, Claire la compagne de Mustafa.

Quatre points sont à retenir:

* D'abord le Ministère de l'Intérieur a assigné certains Kurdes à résidence "pour les protéger"! Merci monsieur Pasqua!

* Ensuite le représentant du Ministère a avoué que les Kurdes arrêtés lors de la rafle du 18 novembre, l'ont été à "titre préventif parce qu'ils auraient eu l'intention de commettre des actes terroristes". C'est ce que leurs avocats répètent depuis le début: les dossiers sont vides; les Kurdes arrêtés n'ont commis aucun délit; il s'agit d'une décision purement arbitraire. Depuis quand, en France, emprisonne-t-on "pour délit d'intention"?

* le PKK a été comparé par le représentant du Ministère au FLN pendant la guerre d'Algérie! N'est ce pas la justifier notre solidarité ? Nous sommes au coté du peuple kurde comme nous étions au coté du peuple algérien, comme nous sommes aux cotés de tout peuple en lutte pour la revendication de ses droits fondamentaux.

* Enfin, à notre question "pendant combien de temps seront-ils ainsi assignés à résidence", il a été répondu "tant qu'ils sont sous la protection de l'OFPPA". Ensuite ? Ensuite, si l'OFPPA ne renouvelle pas leur statut de réfugié, on peut s'attendre au pire. Or cette "protection" expire en octobre 94 pour Hasan et dans un an pour Mustafa. Si d'ici là leur situation n'a pas changé, il faudrait envisager une démarche auprès de l'OFPPA.

Seuls points "positifs": Hasan devrait être convoqué dans un délai relativement court au Ministère; il pourra être accompagné de l'avocat du M.R.A.P.

Mustafa aura peut-être l'autorisation de se rendre à Tours pour assister sa compagne lors de la naissance de leur enfant! (merci de tant d'humanité !)

SITUATION DES PRISONNIERS:

Plusieurs ont été libérés sous contrôle judiciaire et pour certains sous caution importante: Gultekim KAVAK est sorti le 2 mai sous caution de 60 000 francs; Husseyin YILDIRIM et Ali DEMIR sous caution de 20 000 francs!!!! Ainsi les Kurdes ont le triste privilège d'inaugurer une nouvelle forme de "justice" en France: la justice des riches et celle des pauvres. Le M.R.A.P a immédiatement réagi par un communiqué (ci-joint) qui a été passé sous silence par toute la presse.

Sont actuellement encore détenus:

Maison d'arrêt de Fleury-Mérogis
7 avenue des Peupliers
91705 Sainte Geneviève des Bois

CAPKUR Mehmet prévenu N°228575 B détenu depuis le 21/11/93
AYDIN Sercan prévenu N°228585 N détenu depuis le 21/11/93
ALTUN Halil prévenu N°230752 T depuis le 28/01/94
CAN Ali prévenu N°230753 U depuis le 28/01/94
AKAR Omar prévenu N°232498 depuis le 21/03/94

Maison d'arrêt de la Santé
42 rue de la Santé
75014 Paris

PARMAKSIZ Hizir prévenu N°255637 S depuis le 21/11/93
KURU Kémal prévenu N°256327 S depuis le 28/01/94

VIENNENT D'ETRE ARRRETES SANS AUCUN MOTIF:

TEPE Mustafa prévenu n°257370 A détenu à la Santé
AKTAS Zübeyde prévenue n°29071 D2E détenue à la maison d'arrêt des femmes Fleury Merogis
9 avenue des Peupliers
91705 Sainte Genevieve des Bois

Continuez à leur envoyer des messages de solidarité. Les cartes éditées par le collectif sont toujours disponibles (2 nous sont revenues de la prison avec la mention "censuré"!)

ACTION PREVUE

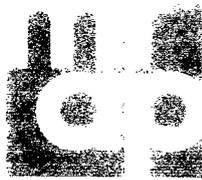
le 18 juin 1994 sera organisé "6 HEURES AVEC LE PEUPLE KURDE" Un caractère festif et interculturel sera donné à ces "6 heures" au cours desquelles auront également lieu des débats. (appel ci-joint). Une première réunion pour définir les modalités de cette initiative aura lieu mardi 17 mai au M.R.A.P (lettre ci-jointe). Nous avons invité le plus grand nombre possible d'organisations. Il serait bien sur très important que les collectifs de soutien puissent participer à cette préparation (même si nous savons qu'il n'est pas toujours facile pour nos amis de province de se rendre à Paris).

Il faudrait peut-être profiter de cette journée du 18 juin pour réunir les collectifs afin de faire le point sur la situation et mettre en place pour la période des vacances (toujours choisie pour appliquer les mauvais coups) une sorte de réseau de vigilance.

Recevez chers amis, mes plus cordiales salutations.

Renée Le Mignot





**mouvement
contre
le racisme
et pour l'amitié
entre les peuples**

89, rue oberkampf
75543 paris cedex 11
(1) 48 06 88 00
minitel : 3615 mrap
télécopieur
(1) 48 06 88 01

président d'honneur
Pierre PARAF †

présidence

Jacques CHEVASSUS
Jean-Jacques KIRKYACHARIAN
Alain MIRANDA
Charles PALANT

secrétaire général
Mouloud AOUNIT

secrétaires généraux adjoints
Alain CALLES
Paul MUZARD

comité d'honneur

Henri ALLEG
Maurice BÉJART
Jacques BERQUE
Yves BOISSET
Jacques de BOURBON-BUSSET
Aimé CESAIRE
Jean-Pierre CHABROL
Robert CHAMBERON
Edmonde CHARLES-ROUX
M.-José CHOMBART de LAUWE
Alain DECAUX
Henri DESOILLE
Guy DUCOLONE
Pasteur André DUMAS
Henri FAURÉ
Jean FERRAT
Raymond FORNI
Pierre GAMARRA
François GREMY
Colette GUILLAUMIN
Monsieur Guy HERBULOT
Jean HIERNALUX
Georges HOURDIN
Professeur François JACOB
Albert JACQUARD
Pierre JOXE
Jean-Pierre KAHANE
Jean LACOUTURE
André LAJOINIE
Bâtonnier Bernard LASSERRE
Maxime LE FORESTIER
Albert LÉVY
Gérard LYON-CAEN
Jacques MADAULE
Emmanuel MAFFRE-BAUGÉ
Françoise MALLET-JORIS
Claude MAURIAC
Josette MAURICE-AUDIN
Albert MEMMI
Robert MERLE
Professeur Paul MILLIEZ
Professeur Alexandre MINKOWSKI
Théodore MONOD
Marie-José NAT
George PAU-LANGEVIN
Gilles PERRAULT
Michel PICCOLI
Abbé Jean PIHAN
Alain RESNAIS
Emmanuel ROBLES
Jules ROY
Professeur Jacques RUFFÉ
Robert SABATIER
Laurent SCHWARTZ
Georges SEGUY
Jean SURET-CANALE
Bertrand TAVERNIER
Haroun TAZIEFF
Alain TERRENOIRE
Jacqueline THOME-PATENOTRE
Paul-Émile VICTOR
Claude VILLERS
Michel VOVELLE
Georges WOLINSKI
Iannis XENAKIS
Bernard ZEHRFUSS

Paris, le 25 mai 1994

Madame, Monsieur,

La répression des Kurdes en Turquie s'accroît, alors qu'ici, la communauté kurde est sans cesse sujette à des pratiques discriminatoires visant à la déstabiliser. Diverses actions ont déjà eu lieu afin de sensibiliser l'opinion et de réagir face à ces événements, et votre organisation a peut-être participé à ces actions.

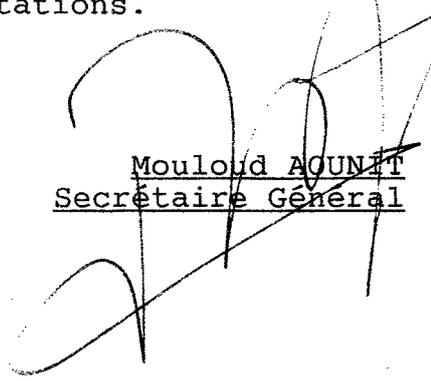
Avec des organisations kurdes comme le DEP, le Centre d'Information du Kurdistan, et l'Association Culturelle des Travailleurs Kurdes, nous avons pour projet de développer la solidarité en France au cours d'une rencontre nationale.

Nous souhaitons donner un caractère festif et interculturel à ces "6 heures avec le peuple kurde" au cours desquelles auront également lieu des débats.

Nous souhaitons également que cette initiative reçoive le soutien de personnalités. C'est la raison pour laquelle nous nous adressons à vous (voir appel ci-joint).

Si vous désirez participer à ces "six heures" et y prendre la parole, ce serait avec le plus grand plaisir. Vous pouvez donner votre accord en nous contactant au MRAP au 48.06.88.00 (demander Monique KHELLAF). (FAX 48.06.88.01).

Dans l'attente du plaisir de vous rencontrer, recevez, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.


Mouloud AOUNIT
Secrétaire Général



mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples

siège : 89, rue oberkampf - 75543 paris cedex 11 - tél. : (1) 48.06.88.00 - fax : (1) 48.06.88.01

COMMUNIQUE

MONSIEUR ERMAN, TURC D'ORIGINE KURDE EST EN DANGER

Monsieur ERMAN KUTBETTIN de nationalité Turque d'origine Kurde, débouté du droit d'asile, risque d'être expulsé vers la Turquie. Il est actuellement en centre de rétention.

Pourtant, Monsieur ERMAN est un opposant politique connu, militant pour le respect des droits du peuple Kurde. Son expulsion vers la Turquie signifierait pour lui les pires répressions et sans doute la mort.

Plusieurs membres de sa famille, eux-mêmes militants de la cause Kurde ont déjà bénéficié du statut de réfugié, dont son neveu, ancien Maire du village dont est originaire Monsieur ERMAN.

Au moment où la Turquie accentue la répression contre le peuple Kurde, cette expulsion serait un véritable assassinat.

Le MRAP demande l'annulation de reconduite à la frontière et la possibilité pour Monsieur ERMAN, de continuer ses demandes en vue d'une régularisation.

Le 02/06/94

APPEL POUR LE PEUPLE KURDE

Depuis bientôt un siècle, le peuple kurde attend que les engagements internationaux qui lui reconnaissent ses droits soient enfin respectés. Force est de constater, que jusqu'à présent, les bonnes intentions exprimées à l'issue des 2 conflits mondiaux et dans les instances internationales ont cédé le pas devant les intérêts politico-économiques immédiats.

Le Kurdistan est éclaté entre 4 pays et les Kurdes dépendent de ces nations. Ainsi en Turquie, le Gouvernement tente de liquider physiquement le peuple kurde. Le génocide dure depuis des années. Depuis 1993, plus de 1000 villages ont été incendiés et détruits, la population kurde déportée par centaines de milliers, ses représentants au Parlement emprisonnés ou assassinés, sa presse sans cesse menacée, 12 journalistes de l'Ogzür Günden assassinés et d'autres disparus.

Alors que la Turquie viole systématiquement les Droits de l'Homme sur son sol, elle est en passe d'être admise au sein de la CEE. De son côté, la France procède à des rafles au sein de la communauté kurde, emprisonne ses ressortissants, et au mépris du respect des droits des réfugiés politiques, fournit à la police turque la liste des personnes arrêtées. En Allemagne, comme en France, les organisations culturelles kurdes ont été interdites. Simultanément à ces faits, ces 2 pays vendent des armes à la Turquie, la France fournissant les hélicoptères qui servent à l'armée turque pour massacrer le peuple kurde.

La violence de la répression s'accroît, entourée du silence des grandes puissances.

Il est urgent que s'arrête cette escalade et que, comme l'a demandé l'ensemble des organisations kurdes, des négociations soient ouvertes. Pour l'instant, seuls les Kurdes ont procédé unilatéralement au cessez-le-feu, la Turquie accentuant encore plus la répression. Ils demandent un cessez-le-feu bilatéral et l'ouverture de négociations en vue de la reconnaissance de leur droit de vivre dignement et en paix sur leur sol.

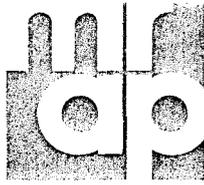
Nous, organisations et personnalités soussignées, demandons que la France agisse auprès des instances internationales, pour que cessent les persécutions du peuple kurde et que s'ouvrent des négociations pour la reconnaissance de ses droits.

- . Nous demandons la suspension de la Turquie du Conseil de l'Europe et nous exigeons l'arrêt de la livraison d'armes à la Turquie.
- . Nous exigeons que cessent les rafles et les arrestations arbitraires en France.
- . Nous exigeons que les emprisonnés soient libérés et que soit levée l'interdiction des organisations culturelles kurdes.

Nous vous appelons à venir exprimer votre soutien au peuple kurde.

Le 18 juin 94

à



**mouvement
contre
le racisme
et pour l'amitié
entre les peuples**

89, rue oberkampf
75543 paris cedex 11
(1) 48 06 88 00
minitel : 3615 mrp
télécopieur
(1) 48 06 88 01

Paris, le 6 mai 1994

président d'honneur
Pierre PARAF †

présidence

Jacques CHEVASSUS
Jean-Jacques KIRKYACHARIAN
Alain MIRANDA
Charles PALANTA

secrétaire général
Mouloud AOUNIT

secrétaires généraux adjoints
Alain CALLES
Paul MUZARD

comité d'honneur

Henri ALLEG
Maurice BÉJART
Jacques BERQUE
Yves BOISSET
Jacques de BOURBON-BUSSET
Aimé CESAIRE
Jean-Pierre CHABROL
Robert CHAMBEIRON
Edmonde CHARLES-ROUX
M.-José CHOMBART de LAUWE
Alain DECAUX
Henri DESOILLE
Guy DUCOLONE
Pasteur André DUMAS
Henri FAURÉ
Jean FERRAT
Raymond FORNI
Pierre GAMARRA
François GREMY
Colette GUILLAUMIN
Monsieur Guy HERBULOT
Jean HIERNAUX
Georges HOUJRDIN
Professeur François JACOB
Albert JACQUARD
Pierre JOXE
Jean-Pierre KAHANE
Jean LACOUTURE
André LAJOINIE
Bâtonnier Bernard LASSERRE
Maxime LE FORESTIER
Albert LÉVY
Gérard LYON-CAEN
Jacques MADAULE
Emmanuel MAFFRE-BAUGÉ
Françoise MALLET-JORIS
Claude MAURIAC
Josette MAURICE-AUDIN
Albert MEMMI
Robert MERLE
Professeur Paul MILLIEZ
Professeur Alexandre MINKOWSKI
Théodore MONOD
Marie-José NAT
George PAU-LANGEVIN
Gilles PERRAULT
Michel PICCOLI
Abbé Jean PIHAN
Alain RESNAIS
Emmanuel ROBLES
Jules ROY
Professeur Jacques RUFFIÉ
Robert SABATIER
Laurent SCHWARTZ
Georges SEGUY
Jean SURET-CANALE
Bertrand TAVERNIER
Haroun TAZIEFF
Alain TERRENOIRE
Jacqueline THOME-PATENOTRE
Paul-Émile VICTOR
Claude VILLERS
Michel VOVELLE
Georges WOLINSKI
Iannis XENAKIS
Bernard ZEHRFUSS

Chers amis,

La répression des Kurdes en Turquie s'accroît, alors qu'ici, la communauté kurde est sans cesse sujette à des pratiques discriminatoires visant à la destabiliser. Diverses actions ont déjà eu lieu afin de sensibiliser l'opinion et de réagir face à ces événements, et votre organisation a peut-être participé à ces actions.

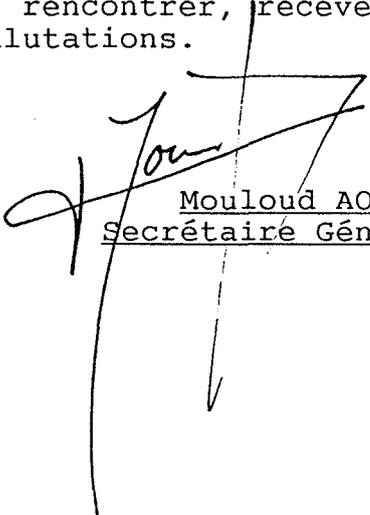
Avec des organisations kurdes comme le DEP, le Centre d'Information du Kurdistan, et l'Association Culturelle des Travailleurs Kurdes, nous avons pour projet de développer la solidarité en France au cours d'une rencontre nationale.

Nous souhaitons donner un caractère festif et interculturel à ces "6 heures avec le peuple kurde" au cours desquelles auront également lieu des débats.

Nous souhaitons vivement qu'un grand nombre d'organisations puisse s'associer à cette initiative (vous trouverez ci-joint l'appel pour la soutenir), et nous vous convions à une première réunion pour participer à en définir les modalités.

**le mardi 17 mai 1994
à 19 heures
au MRAP
89 rue Oberkampf
75011 PARIS**

Dans l'attente du plaisir de vous rencontrer, recevez,
Chers amis, mes plus cordiales salutations.


**Mouloud AOUNIT
Secrétaire Général**

5 Heures avec le Peuple Kurde

Nous vous appelons à venir exprimer votre soutien au peuple kurde

le samedi 18 juin à partir de 13H30
à la Bourse du Travail Paris
Angle du bd du Temple et de la rue Charlot
Métro République.

Première partie: meeting-débat avec la participation
d'un député du DEP
du Professeur Yalçın Kuçuk, écrivain, journaliste à Ozgür
Günden
d'un dirigeant de l'Association des Droits de l'Homme en
Turquie
d'un représentant de la communauté kurde en France

deuxième partie: spectacle avec
Sara Alexander
Alain Aurenche
Fredéric Truche
des groupes folkloriques kurdes

Peçgirtin jibo gelhe Kurd!

Appel pour le Peuple Kurde

Depuis bientôt un siècle, le peuple kurde attend que les engagements internationaux qui lui reconnaissent ses droits soient enfin respectés. Force est de constater, que jusqu'à présent, les bonnes intentions exprimées à l'issue des 2 conflits mondiaux et dans les instances internationales ont cédé le pas devant les intérêts politico-économiques immédiats.

Le Kurdistan est éclaté entre 4 pays et les Kurdes dépendent de ces nations. Ainsi en Turquie, le Gouvernement tente de liquider physiquement le peuple kurde. Le génocide dure depuis des années. Depuis 1993, plus de 1000 villages ont été incendiés et détruits, la population kurde déportée par centaine de milliers, ses représentants au Parlement emprisonnés ou assassinés, sa presse sans cesse menacée: 12 journalistes de l'Ozgür Günden assassinés et d'autres disparus.

Alors que la Turquie viole systématiquement les Droits de l'Homme sur son sol, elle est en passe d'être admise au sein de la CEE. De son côté, la France procède à des rafles au sein de la communauté kurde, emprisonne ses ressortissants, et au mépris du respect des droits des réfugiés politiques, fournit à la police turque la liste des personnes arrêtées. En Allemagne, comme en France, les organisations culturelles kurdes ont été interdites. Simultanément à ces faits, ces deux pays vendent des armes à la Turquie, la France fournissant les hélicoptères qui servent à l'armée turque pour massacrer le peuple kurde.

La violence de la répression s'accroît, entourée du silence de grandes puissances.

Il est urgent que s'arrête cette escalade et que, comme l'a demandé l'ensemble des organisations kurdes, des négociations soient ouvertes. Pour l'instant, seuls les Kurdes ont procédé unilatéralement à un cessez-le-feu, la Turquie accentuant encore plus la répression. Ils demandent un cessez-le-feu bilatéral et l'ouverture de négociations en vue de la reconnaissance de leur droit de vivre dignement et en paix sur leur sol.

Nous, organisations et personnalités soussignées, demandons que la France agisse auprès des instances internationales, pour que cessent les persécutions du peuple kurde et que s'ouvrent des négociations pour la reconnaissance de ses droits.

Nous demandons la suspension de la Turquie du Conseil de l'Europe et l'arrêt de la livraison d'armes à la Turquie.

Nous demandons que cessent les rafles et les arrestations arbitraires en France.

Nous demandons que les emprisonnés soient libérés et que soit levée l'interdiction des organisations culturelles kurdes.

Organisations signataires: Alternative Libertaire; Association Culturelle des travailleurs Kurdes en France; AREV; Association Française des Juristes Démocrates; ATMF; CEDETIM; CGT; CIMADE; Droit et Solidarité; FASTI; FSU; IMADR; LCR; LICRA; MRAP; Nouveaux Droits de l'Homme, Refondation; SOS -Racisme; SNES; UNEF; UNEF-ID; les VERTS, CAIF, UNION DES FEMMES KURDES EN FRANCE.

Pour toutes informations: MRAP, 89 rue Oberkampf, 75543 PARIS CEDEX 11.
Tél. 48 06 88 00. Fax: 48 06 88 01.



mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples

siège : 89, rue oberkampf - 75543 paris cedex 11 - tél. : (1) 48.06.88.00 - fax : (1) 48.06.88.01

PARIS, le 18 juillet 1994

Chers amis,

Vous trouverez ci-joint un appel à un rassemblement de protestation contre la venue en France du Premier Ministre turc le jeudi 21 juillet prochain.

D'ores et déjà, les organisations kurdes et turques en France sont signataires.

Nous vous serions obligés de nous faxer votre accord pour signer ce texte avant mardi 19 juillet 14 heures dernier délai de façon à le rendre public.

Croyez, chers amis, en l'assurance de nos sentiments cordiaux.

Mouloud AOUNIT
Secrétaire Général

HALTE AU GENOCIDE **HALTE A LA VENTE D'ARMES**

Le Premier Ministre de l'Etat turc sera reçu par le gouvernement français le 21 juillet 1994 afin de signer des accords militaires et commerciaux. Notre constat est empreint de gravité: depuis un certain temps, les relations politico-économiques et militaires se développent au détriment de la démocratie, des Droits de l'Homme et de la question kurde.

Ainsi, en dépit des nombreuses promesses pour une démocratisation et une solution pacifique et politique à la question kurde, la coalition gouvernementale turque accentue avec une extrême énergie la répression déjà appliquée par les gouvernements précédents, vis à vis du peuple kurde et des forces démocratiques.

Toute action démocratique et pacifique entreprise par les organisations humanitaires, associations des Droits de l'Homme, etc. est qualifiée de délit terroriste et séparatiste qui mettrait l'intégralité du territoire en danger. Or, c'est le gouvernement turc et non les organisations humanitaires qui, au cours de ces 2 dernières années, a fait incendier 1.500 villages, assassiner 2.000 civils par la contre-guérilla, et parmi ceux-ci des intellectuels, des journalistes, des hommes politiques, des élus, des syndicalistes, des commerçants.

Actuellement plus de 20.000 personnes sont enfermées dans les prisons turques pour délits d'opinion. Les prisons turques ont ainsi le triste privilège de détenir entre leurs murs 135 journalistes, 4 rédacteurs en chef, des écrivains comme Ismail Besikçi, Haluk Gerger, Kagip Zarakolu, Munir Ceylan, des académiciens et 8 députés kurdes du Parti de la démocratie (DEP).

Depuis mars, plus de 20.000 Kurdes ont été forcés à l'exode au Kurdistan irakien, leurs villages ayant été rasés par l'aviation turque. Depuis 10 ans de guerre, ce sont ainsi plus de 5.000.000 de personnes qui ont été déportées ou forcées à l'exode. C'est entouré du silence des puissances internationales, et en particulier de celles qui lorgnent vers de juteux marchés économiques et militaires que, sous le prétexte de lutte contre le terrorisme, le gouvernement turc commet toutes ces exactions.

De fait, la violence s'accroît entourée du silence de ceux qui refusent de reconnaître qu'existe en Turquie « une terreur d'Etat quotidienne exercée par une soi-disant démocratie étouffée sous le joug du pouvoir militaire ». Il est urgent que s'arrête cette escalade et que, comme l'ont demandé l'ensemble des organisations kurdes, des négociations soient ouvertes.

- Nous protestons contre la venue en France du Premier Ministre turc Tansu Ciller et nous demandons que la France agisse auprès des instances internationales pour que cessent les persécutions du peuple kurde et que s'ouvrent des négociations pour la reconnaissance de ses droits.
- Nous demandons l'arrêt immédiat de toute livraison d'armes à la Turquie
- Nous demandons que cessent les rafles et les arrestations arbitraires en France
- Nous demandons que les emprisonnés soient libérés
- Nous vous appelons à venir apporter votre soutien au peuple kurde et à ses revendications lors du rassemblement du 21 juillet qui sera suivi d'une manifestation

PARVIS DES DROITS DE L'HOMME (M° Trocadéro)
le JEUDI 21 JUILLET de 17 à 18 heures
(rassemblement)

Pemiers signataires: ACTIT, ACTKF, ADTT, CAIF, COMITE DE DEFENSE DES DROITS DE L'HOMME, FSU, FTIF, HEVRA KOM, KOMKAR, MRAP



le 21 juillet 1994

PARVIS DES DROITS DE L'HOMME

Au nom du MRAP, je tiens à remercier les organisations suivantes: ACTIT, ACTKF, ADTT, CAIF, CIMADE, COMITE DE DEFENSE DES DROITS DE L'HOMME, COMITE NATIONAL DE SOLIDARITE AVEC LE PEUPLE KURDE, FASTI, FSU, FTIF, HEVRA KOM, KOMKAR, LES VERTS, qui ont tenu à exprimer leur solidarité et leur soutien à ce rassemblement de protestation contre la visite officielle du Premier Ministre de l'Etat turc, Madame CILLER.

Nous sommes ici, sur ce lieu qui symbolise les droits de l'Homme, pour élever une vigoureuse protestation contre l'invitation officielle faite par le Gouvernement français qui déshonore ceux qui sont attachés aux Droits de l'Homme et aux droits des peuples et exprimer notre solidarité avec le peuple kurde qui se bat pour la reconnaissance de ses droits et dont l'extermination hélas! se fait dans une indifférence insoutenable de la part de la communauté internationale.

-12.000 morts depuis 12 ans sous couvert de la lutte contre le terrorisme, cela s'appelle un génocide.

-500.000 soldats déployés dans la région kurde

-plus de 1.500 villages ou villes détruits

-près de 35.000 personnes réfugiées depuis quelques semaines au Kurdistan irakien

- 2.500.000 personnes déplacées à l'intérieur du pays

- presque 2.000 journalistes, vendeurs de journaux, avocats, médecins, écrivains, défenseurs des droits de l'homme, universitaires, assassinés par des escadrons de la mort

- 75 membres du parti DEP ou HEP tués en février 94

- plus de 20.000 prisonniers politiques dont 5 députés du DEP dont la levée de l'immunité a été réalisée le 3 mars 94 en

raison de leurs écrits et de leurs discours qui ont prôné la reconnaissance de l'identité kurde ainsi que les droits fondamentaux du peuple kurde sont passibles de la peine de mort, conformément à l'article 125 du Code Pénal turc. Leur procès, qui se déroulera le 3 août 94, doit être aussi le moment d'une mobilisation de notre part pour éviter une condamnation déloyale, arbitraire et injuste.

Cette réalité terrible doit être intégrée à l'insupportable mensonge de cette démocratie de façade qu'incarne le Premier Ministre turc. Faut-il rappeler dans ce cadre quelques propos de Madame Ciller qui, au moment de sa venue au pouvoir, laissait entendre que les droits culturels, linguistiques, politiques du peuple kurde allaient être reconnus.

Récemment encore, à Paris, lors de la remise du Prix Houphouët Boigny aux dirigeants palestinien et israélien, Madame CILLER a dit, je cite: « je prie pour que les autres dirigeants soient inspirés par l'exemple d'Israël et des Palestiniens, à la fois aux Balkans, en Somalie, dans le massacre au Rwanda. Il est essentiel pour le futur de l'humanité que ces chefs ne passent pas à côté de ces occasions ».

En France, la mémoire est courte et on peut s'interroger sur la sincérité et la continuité dans le respect des droits du peuple kurde. J'ai encore, devant moi, les images au moment de la guerre du Golfe de ces reportages où l'on nous parlait de la souffrance de ce peuple, de ce sursaut humanitaire...

Depuis mars, ce sont 20.000 kurdes forcés à l'exode au Kurdistan irakien.

Aujourd'hui, le temps de l'indignation a fait place au temps de la répression. Ici même, ceux qui ont choisi l'exil, sont expulsés, mis à l'indexe, surveillés, arrêtés arbitrairement, avec des dossiers vides... Et on nous dit que les droits de l'Homme sont un et indivisibles...

Alors ne soyons ni dupes ni naïfs. La venue du Premier Ministre n'est pas de vendre les droits de l'Homme, mais d'acheter des armes. Nous ne pouvons accepter ce marché.

On ne troque pas les droits d'un peuple contre quelques hélicoptères tout comme nous ne pouvons accepter la complicité du gouvernement français dans ce marchandage qui déshonore la patrie dite des Droits de l'Homme.

- Nous demandons que la France agisse auprès des instances internationales pour que cessent les persécutions du peuple kurde et que s'ouvrent des négociations pour la reconnaissance de ses droits.

- Nous demandons l'arrêt immédiat de toute livraison d'armes à la Turquie

- Nous demandons que cessent les rafles et les arrestations arbitraires en France

- Nous demandons que les emprisonnés soient libérés

- Nous attendons du gouvernement français qu'il sorte du silence sur cette tragédie pour qu'il dénonce « cette terreur d'état quotidienne exercée par une soi-disant démocratie étouffée sous le joug du pouvoir militaire ».

Mouloud AOUNIT
Secrétaire Général du MRAP



mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples

siège : 89, rue oberkampf - 75543 paris cedex 11 - tél. : (1) 48.06.88.00 - fax : (1) 48.06.88.01

**S.E. Monsieur l'Ambassadeur
de la République Allemande**

PARIS, le 28 septembre 1994

Monsieur l'Ambassadeur,

Les très nombreuses protestations contre le procès inique intenté aux députés kurdes du DEP laissent le gouvernement turc complètement indifférent.

Bien loin de chercher une solution pacifique, ce gouvernement a déclenché depuis plusieurs mois une opération de répression militaire d'une ampleur sans précédent (1136 villages détruits, des dizaines de milliers de personnes contraintes à l'exode). Il s'agit là d'un véritable génocide: le Premier Ministre turc n'a-t-il pas osé parler de « solution finale »?

Pour protester contre ces massacres et sensibiliser la communauté européenne, le Mouvement de la Femme Libre du Kurdistan a organisé une marche des femmes kurdes de Mannheim à Strasbourg où une délégation devait être reçue par le Parlement Européen.

Au rassemblement du départ, le 26 septembre, la police allemande a matraqué sauvagement ces femmes (faisant plusieurs blessés, dont un par balle) et a procédé à plus de 250 interpellations) et a ainsi empêché le départ de cette marche pacifique.

Le MRAP proteste contre cette atteinte aux libertés démocratiques et contre ce refus d'écouter les voix en faveur d'une solution négociée et pacifique au problème kurde. Seule une solution politique respectant les droits fondamentaux du peuple kurde permettra de mettre un terme à la guerre qui se déroule actuellement à l'est de la Turquie.

Le MRAP demande au gouvernement allemand, comme au gouvernement français, de cesser la répression contre la communauté kurde vivant sur leur territoire respectif (et dont le seul « tort » est d'affirmer le droit à l'existence du peuple kurde) et de peser de tout leur poids en faveur de l'ouverture de négociations avant qu'il ne soit trop tard.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'expression de notre considération distinguée.

Mouloud AOUNIT
Secrétaire Général



**mouvement
contre
le racisme
et pour l'amitié
entre les peuples**
89, rue oberkampf
75543 paris cedex 11
(1) 48 06 88 00
minitel : 3615 mrap
télécopieur
(1) 48 06 88 01

Monsieur Philippe MASSONI
Préfet de Police de Paris
89, bd du Palais
75004 PARIS

PARIS, le 26 octobre 1994

président d'honneur

Pierre PARAF †

présidence

Jacques CHEVASSUS
Jean-Jacques KIRKYACHARIAN
Alain MIRANDA
Charles PALANT

secrétaire général

Mouloud AOUNIT

secrétaires généraux adjoints

Alain CALLES
Paul MUZARD

comité d'honneur

Henri ALLEG
Maurice BÉJART
Jacques BERQUE
Yves BOISSET
Jacques de BOURBON-BUSSET
Aimé CESAIRE
Jean-Pierre CHABROL
Robert CHAMBEIRON
Edmonde CHARLES-ROUX
M.-José CHOMBART de LAUWE
Alain DECAUX
Henri DESOILLE
Guy DUCOLONE
Pasteur André DUMAS
Henri FAURÉ
Jean FERRAT
Raymond FORNI
Pierre GAMARRA
François GREMY
Colette GUILLAUMIN
Monseigneur Guy HERBULOT
Jean HIERNAUX
Georges HOURDIN
Professeur François JACOB
Albert JACQUARD
Pierre JOXE
Jean-Pierre KAHANE
Jean LACOUTURE
André LAJOINIE
Bâtonnier Bernard LASSERRE
Maxime LE FORESTIER
Albert LÉVY
Gérard LYON-CAEN
Jacques MADAULE
Emmanuel MAFFRE-BAUGÉ
Françoise MALLET-JORIS
Claude MAURIAU
Josette MAURICE-AUDIN
Albert MEMMI
Robert MERLE
Professeur Paul MILLIEZ
Professeur Alexandre MINKOWSKI
Théodore MONOD
Marie-José NAT
George PAU-LANGEVIN
Gilles PERRAULT
Michel PICCOLI
Abbé Jean PIHAN
Alain RESNAIS
Emmanuel ROBLES
Jules ROY
Professeur Jacques RUFFIÉ
Robert SABATIER
Laurent SCHWARTZ
Georges SEGUY
Jean SURET-CANALE
Bertrand TAVERNIER
Haroun TAZIEFF
Alain TERRENOIRE
Jacqueline THOME-PATENOTRE
Paul-Émile VICTOR
Claude VILLERS
Michel VOVELLE
Georges WOLINSKI
Iannis XENAKIS
Bernard ZEHRFUSS

Monsieur le Préfet,

Permettez-moi, par le présent courrier, de solliciter au nom des organisations suivantes: MRAP, CIMADE, SOS-Racisme, Alliance des Femmes pour la Démocratie, Centre d'Information du Kurdistan, Association Culturelle des Travailleurs Kurdes en France, Fédération des Associations Kurdes en France et Comité National de Solidarité avec le Peuple Kurde, l'autorisation d'organiser le **samedi 19 novembre 1994 de 14 heures à 20 heures une manifestation de St Lazare à République.**

La manifestation se clôturera par une prise de parole des organisations signataires suivie d'un spectacle folklorique avec danse et musique.

Cette initiative a pour objet de protester contre les massacres en Turquie de la communauté kurde et de briser le mur du silence qui entoure ces massacres.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'expression de mes salutations distinguées.

Renée LE MIGNOT
Secrétaire Nationale du MRAP

COLLECTIF DE SOLIDARITE AVEC LES KURDES

Paris le 21/11/1994

aux organisations démocratiques

Chers amis,

Depuis un an la communauté kurde n'a cessé d'être victime d'une répression aveugle interdisant les associations culturelles et arrêtant de façon arbitraire ses ressortissants. Simultanément, la France fournit les armes servant au génocide des Kurdes de Turquie.

Pour dénoncer cette situation ainsi que le silence de la communauté européenne un certain nombre d'organisations (CIMADE, MRAP, SOS-Racisme, les Verts, Centre d'information du Kurdistan, Alliance des femmes pour la démocratie, Comité nationale de solidarité avec le peuple kurde, FACEEF, FAKF, ACTKF) ont décidé d'organiser une manifestation à Paris le 19 novembre: manifestation sur ces points précis devant regrouper des hommes et des femmes résidant en France!

Alors que la demande d'organisation de la manifestation a été déposée le 26 octobre, la Préfecture de Paris a donné son accord le 17 novembre soit 2 jours avant la manifestation.

Ces atermoiements ont été précédés d'une campagne de diabolisation relayée par la presse. Les titres barbares des manchettes de certains journaux comme "les Kurdes veulent envahir Paris" ont des relents propres à alimenter tous les fantasmes et à susciter non la solidarité mais des réflexes sécuritaires.

Dans ce climat dilatoire et de délation et face aux risques de provocation de toute part, les organisateurs, soucieux de préserver un caractère digne à la manifestation, ont décidé de la reporter à une autre date.

Cependant, au delà de la solidarité nécessaire avec le peuple kurde victime de génocide là-bas et de répression ici, c'est en réalité le droit de manifester qui se trouve ainsi remis en cause.

Ces réflexes sécuritaires associés à la désignation de boucs émissaires sont une pratique à laquelle le gouvernement fait souvent appel pour créer l'ambiance nécessaire pour faciliter le passage de ses textes restreignant les libertés et les droits des Français et des étrangers. Cette intoxication de la Préfecture de Paris arrive en effet à un moment où le Ministre de l'Intérieur soumet au parlement un projet de loi "hyper sécuritaire" qui restreint gravement le droit de manifester. Ce qui s'est produit avec la manifestation de solidarité avec le peuple kurde n'est-il pas en quelque sorte "une première" pour tenter d'empêcher toute manifestation qui "dérangerait"?

L'ampleur que la Préfecture et le Ministère ont donné à cette affaire fait que dorénavant le cadre de la question

kurde est dépassé et que se pose maintenant la problématique du plein exercice de la liberté d'expression en France, que l'on soit Français ou résident étranger.

Les organisateurs de cette manifestation considèrent que toutes les organisations démocratiques françaises ou immigrées sont ainsi concernées par ce qui vient de se produire. C'est pourquoi, en décidant de reporter la manifestation à une autre date, ils souhaitent également l'ouvrir à l'ensemble des démocrates. Aussi ils vous invitent à une réunion préparatoire

MARDI 29 NOVEMBRE
à 18H30

à l'Association Culturelle des Travailleurs Kurdes en France
23 rue du Fg St Denis
(code 52B9)

Nous espérons que nous ne serons pas obligés de paraphraser un jour le Pasteur Niemöller "lorsque les Kurdes ont été empêchés de manifester, je n'ai pas protesté, je n'étais pas Kurde.....lorsqu'on m'a interdit de manifester, il n'y avait plus personne pour protester!" C'est pourquoi nous comptons sur un représentant de votre organisation.

Veillez agréer, chers amis, nos cordiales salutations.

Pour le collectif d'associations

Renée Le Mignot



Contact: M R A P

48 06 88 00



mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples

siège : 89, rue oberkampf - 75543 paris cedex 11 - tél. : (1) 48.06.88.00 - fax : (1) 48.06.88.01

COMMUNIQUE

DEPUTES KURDES CONDAMNES: LA FRANCE DOIT AGIR

Indignation et colère, dégoût aussi devant l'attitude des magistrats, tous les démocrates éprouvent ces sentiments à la suite du procès des huit députés des régions kurdes de Turquie.

Les poursuites elles-mêmes, au mépris de la fonction parlementaire, puis l'emprisonnement de ces députés ont fait l'objet déjà des protestations unanimes des organisations de défense des Droits de l'Homme, et même de quelques instances européennes officielles. Mais rien n'impressionne le pouvoir turc, décidé à poursuivre sa politique de répression terroriste contre le peuple kurde, à persister dans le refus d'un dialogue politique.

Les Huit députés condamnés n'ont fait rien d'autre qu'affirmer qu'une solution pacifique et démocratique, dans le cadre des frontières de la Turquie, était la seule possible pour mettre fin à la guerre qui sévit dans le Kurdistan turc.

Comment justifier l'ambiguïté des attitudes de la France, de l'Union Européenne, des USA, qui, en principe, regrettent ces violations grossières du droit démocratique, mais continuent néanmoins, aussi imperturbables dans leur rôle que le gouvernement d'Ankara dans le sien, à manifester leur soutien politique, économique, militaire, à ce gouvernement?

Le MRAP réaffirme sa solidarité avec le peuple kurde et avec tous ceux qui défendent la démocratie et la justice en Turquie.

Il saisit aujourd'hui Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères afin qu'il prenne les initiatives propres à faire libérer les parlementaires et à favoriser l'acceptation du principe du dialogue par le gouvernement turc.

le 9 décembre 1994

Monsieur Alain JUPPE
Ministre des Affaires Etrangères
37 Quai d'Orsay
75700 PARIS

PARIS, le 9 décembre 1994

Monsieur le Ministre,

L'arrestation en plein Parlement, la détention, puis le procès des huit députés de l'Assemblée Nationale Turque, élus des départements à majorité kurde, scandalisent et indignent nos concitoyens.

Ainsi, des députés sont condamnés à de lourdes peines de prison pour l'expression de leurs opinions, lesquelles ont trait, vous le savez, à l'urgence d'une solution pacifique et politique du problème kurde, dans le cadre des frontières de l'Etat turc.

La France ne peut rester indifférente à cette monstrueuse injustice: patrie des Droits de l'Homme, notre pays est également impliqué de beaucoup de façons dans la réalité du Proche-Orient et il est intéressé à son devenir.

Nous sommes certains que la France peut intervenir de façon efficace pour faire cesser la tragédie qui se déroule à l'Est de l'Anatolie, et pour peser dans le sens d'une solution pacifique.

C'est ce que le MRAP souhaite, comme sans doute beaucoup d'autres organisations et courants d'opinion publique.

Certains que vous ne resterez pas indifférent à notre démarche,

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre à l'expression de notre respectueuse considération.

Jean-Jacques KIRKYACHARIAN
Membre de la Présidence

Mouloud AOUNIT
Secrétaire Général

MINISTÈRE
DES
AFFAIRES ÉTRANGÈRES

LE MINISTRE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PARIS, LE

28 DEC. 94 002571 CM

Monsieur le Secrétaire Général,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur le procès des députés du parti pro-kurde de la Démocratie (DEP) qui vient de s'achever sur un verdict très lourd.

Le Gouvernement français, à titre bilatéral auprès des autorités turques, mais aussi au sein des instances européennes, n'a cessé d'affirmer son attachement aux valeurs démocratiques essentielles dont le respect s'impose à la Turquie et qui demeurent à la base du rapprochement souhaitable entre la Turquie et l'Europe.

En outre, ce procès s'inscrivant dans le cadre plus large du problème kurde, j'ai rappelé sans relâche à tous mes interlocuteurs turcs que seule une approche politique permettrait de résoudre cette question.

De leur côté, les instances européennes, notamment l'Union Européenne et le Conseil de l'Europe ainsi que leurs Etats membres, ont suivi de très près les débats. Plusieurs observateurs européens ont assisté au procès.

Monsieur Mouloud AOUNIT
Secrétaire Général
du Mouvement contre le racisme
et pour l'amitié entre les peuples
89, rue oberkampf
75543 PARIS CEDEX 11

A la suite de l'initiative du Président de la République, l'Union Européenne a effectué une démarche ferme auprès du gouvernement turc déplorant la lourdeur du verdict émis par la Cour de Sûreté de l'Etat à l'encontre des Députés du DEP et demandant des compléments d'information sur les raisons précises évoquées par la Cour pour justifier ces condamnations. Nous suivons de très près le déroulement de la procédure d'appel engagée le 13 décembre.

Par ailleurs, nous espérons le vote prochain du projet de démocratisation, récemment approuvé en Commission parlementaire, qui devrait améliorer sensiblement l'exercice des libertés fondamentales et empêcher le renouvellement d'un tel procès.

Je ne manquerai pas, pour ma part, de continuer dans le cadre des relations bilatérales, à suivre avec la plus grande attention la situation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'expression de ma considération distinguée.



Alain JUPPÉ